

Pièce N°1

Avis d'Appel d'Offres National Simplifié pour la fourniture des besoins en produits chimiques et accessoires du laboratoire d'analyses minérales de l'OMRG pour l'année 2018.

Monsieur **El Hachemy CHEIKH SIDATY**, Directeur Général lance au nom et pour le compte de l'OMRG, le présent Appel d'Offres National Simplifié, en vue de la fourniture des besoins en produits chimiques du laboratoire d'analyses minérales de l'OMRG pour l'année 2018, tels que spécifiés et quantifiés dans le cadre de Devis Descriptif et Quantitatif figurant dans la troisième partie (pièce n° 3), du dossier.

1. Les fournisseurs intéressés sont priés de présenter leurs offres technique et financière en remplissant les formulaires de soumission et de DDQE complétés par les pièces demandées dans le dossier d'AONS et en la déposant sous plis fermé en deux exemplaires (un original et une copie), au siège de l'OMRG, Zone administrative, Ksar, Nouakchott-Mauritanie BP: 654–Nouakchott, auprès de **Kandji Traoré Mody**, secrétaire de la CIMAC/OMRG : Tél:(222) 45 25 26 88 E-mail: cimacomrg@yahoo.com, au plus tard le 05/11/2018 à 10H00 heure locale. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement pendant les jours ouvrables de 09 h à 15h TU au siège de l'OMRG.
2. L'enveloppe fermée contenant l'offre ainsi composée, doit porter exclusivement les mentions suivantes : « Mr le Président de la Commission Interne des Marchés de l'OMRG, Offre relative à la fourniture des besoins en produits chimiques et accessoires du laboratoire d'analyses minérales de l'OMRG pour l'année 2018, à n'ouvrir qu'en séance de la Commission».

Les plis seront ouverts en séance publique de la Commission le 05/11/2018 à 12H00 heure locale dans la salle de réunion de l'OMRG au 1er étage à l'adresse indiquée plus haut. Les représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à la séance d'ouverture y sont invités.

3. Les candidats qui souhaitent obtenir des éclaircissements sur cet Appel d'Offres, peuvent en saisir par écrit la Commission au plus tard le 30/10/2018.
4. L'évaluation des offres sera faite à huis clos par la Commission sur la base des critères ci-après :
 - i. Conformité de l'offre aux exigences du dossier,
 - ii. Expérience du soumissionnaire dans l'exécution de commandes similaires, justifiée par des attestations de livraison délivrées par les bénéficiaires
 - iii. Montant de l'offre, pour les soumissionnaires qualifiés, dont l'offre technique conforme aux exigences du dossier aura été jugée satisfaisante par la Commission.
 - iv. le délai de livraison de la commande.
5. La Commission,
 - i. attribuera le contrat au soumissionnaire qualifié au vu de son expérience, dont l'offre sera jugée conforme aux exigences du dossier d'appel d'offres et moins disante par rapport aux autres concurrents.
 - ii. n'est pas tenue de donner suite au présent Appel d'Offres.

Les postulants doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution desdits services. Les critères minimums de qualification sont :

- **Qualifications et Expériences Générales**

Être une société, et ou un fournisseur ayant une expérience prouvée dans la distribution des produits et équipements des laboratoires d'analyses minérales.

Avoir exécuté des marchés similaires en nature et en volume.

Au niveau de l'expérience, seules attestations seront prises en compte lors de l'évaluation des dossiers de candidature.

- **Expérience pertinente**

Prouver son expérience dans le domaine de la fourniture des produits, matériaux de référence certifiés (CRMs) et équipements techniques fabriqués par une société accréditée.

Il est porté à l'attention des candidats intéressés que la sélection du fournisseur sera effectuée conformément aux dispositions du «*Manuel de procédures de dépenses publiques inférieures au seuil de compétence des Commissions de passation des Marchés Publics* » approuvé par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP).

Le dossier de candidature doit comporter :

- i) Certificat d'analyses à délivrer à la réception des produits,
- ii) Produits chimiques valides pour une période d'au moins deux ans
- iii) Autorisation d'export et intention d'import.

El Hachemy CHEIKH SIDATY